

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 530

présenté par

M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Pau-Langevin, Mme Rabault, Mme Biémouret,
M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot,
M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires
Beaune, M. Pueyo, Mme Rouaux, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 32

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« à l'exception du titre I^{er} ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et Apparentés indique qu'il est inutile de prévoir un nouvel examen d'ici cinq ans, dans le cadre des révisions de loi bioéthique, du titre I^{er} relatif à l'extension de la PMA pour les couples de femmes ou les femmes seules.